

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 25 mai 2009

CP 09/05-30

**AIDE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES
POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE :**
1) GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX
2) ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES
3) AMENAGEMENT DE MAIRIE
4) CONSTRUCTION DE MAIRIE

COMMUNES DE

- 1) BARDIGUES, CASTERA – BOUZET, CAZALS, DURFORT LACAPELETTE,
FENEYROLS, GINALS, GRAMONT, LAMOTHE-CAPDEVILLE, LA VILLE
DIEU DU TEMPLE, LAVIT DE LOMAGNE, LES BARTHES, MIRAMONT
DE QUERCY, PERVILLE, PIQUECOS, POMPIGNAN, SAINT ANTONIN
NOBLE VAL, SAINT CLAIR, SAINT JEAN DU BOUZET, VERLHAC
TESCOU, VILLEBRUMIER et VILLEMADE
2) LES BARTHES ET MONCLAR DE QUERCY

I - PROJETS SUBVENTIONNABLES

Dans le cadre de ses politiques d'aides aux communes en matière de bâtiments communaux, le Conseil Général accorde aux communes des subventions pour les travaux de réparations suivants :

- 1) Grosses réparations, effectuées sur tout bâtiment appartenant au domaine public communal, à l'exclusion des constructions neuves, des adjonctions à des bâtiments existants et des travaux de strict entretien.
2) Accès des lieux publics aux handicapés, (à l'exclusion de la voirie).
3) Aménagement ou extension de mairies, pour les grosses réparations, les travaux d'agrandissement.
4) Construction de mairie.

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

1) GROSSES REPARATIONS : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 € HT**, et peut être portée à **31 000 € HT**, répartie en 2 tranches, sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention varient de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50 % si la population communale est inférieure à 300 habitants, et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

2) ACCES DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **17 500 € HT**, et peut être portée à **35 000 € HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont identiques à ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations.

3) AMENAGEMENT EXTENSION DE MAIRIES : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 €** et peut être portée à **31 000 € HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont :

- pour l'aménagement de mairies : ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations,
- pour l'extension de mairies :
 - 30 % pour les communes de moins de 2000 habitants
 - 15 % pour les communes de 2000 à 5000 habitants

4) CONSTRUCTION DE MAIRIES

La dépense subventionnable est plafonnée à **53 360 € HT**, honoraires inclus.

Les taux de subvention sont :

- 30 % pour les communes de moins de 2000 habitants
- 15 % pour les communes comprises entre 2000 et 5000 habitants

III - DEMANDES PRESENTEES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître votre décision.

Je vous précise que ces subventions en capital seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041437 – sous fonction 74.

Autorisation de programme 2009	495 000 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes	116 571 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	117 451 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour	234 022 €
Disponible	260 978 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 117 452 € :

Grosses réparations aux bâtiments communaux Nouvelles demandes présentées dans le cadre de la politique traditionnelle

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE ACCORDEE
1) CASTERA-BOUZET Restauration intérieure de l'église (maçonnerie) <i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 02.02.09. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € HT et pourrait être accordée à la Commune programmée sur l'exercice budgétaire 2010.	38 808	15 500	23 308	45 %	<u>6 975 €</u>
2) DURFORT LACAPELETTE Remplacement des menuiseries à la boulangerie <i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 14.11.08.	8 361	8 361	-	18 %	<u>1 504 €</u>
3) FENEYROLS Réfection du plafond de la chapelle de Féneyrols <i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 30.03.09.	4 750	4 750	-	45 %	<u>2 137 €</u>
4) GINALS Réfection de la toiture de la sacristie de l'église de Ginals et réfection de l'église de Saint-Igne	32 122	15 500	16 622	45 %	<u>6 975 €</u>

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE ACCORDEE
5) GRAMONT Restauration des revêtements extérieurs et de la toiture de la salle du cercle	5 959	5 959	-	45 %	<u>2 681 €</u>
6) LAMOTHE CAPDEVILLE Toiture et salle d'archives à la mairie	25 200	15 500	9 700	18 %	<u>2 790 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 5.03.09. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 9 700 € HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2010.					
7) LAVILLE DIEU DU TEMPLE Grosses réparations au presbytère (zinguerie - couverture)	4 521	4 521	-	18 %	<u>813 €</u>
8) Les BARTHES Réhabilitation de la façade de la Mairie, de l'école et de la salle des fêtes	19 299	15 500	3 799	39 %	<u>6 045€</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 30/03/09. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 3 799 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2010.					
9) MIRAMONT DE QUERCY Réfection de la toiture de la mairie	15 375	15 375	-	39 %	<u>5 996 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 26/03/09.					
10) PERVILLE Travaux d'aménagement d'un bureau de vote	17 000	15 500	1500	12 %	<u>1 860 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 22/01/09. Le reliquat de 1500 € HT n'ouvre pas droit à une deuxième tranche d'aide (aide < 750 €)					
11) SAINT ANTONIN NOBLE VAL Réfection du WC publics situé sur le parking du collège.	30 500	15 500	15 500	12 %	<u>1 860 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 30/03/09. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 15 500 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2010.					
12) SAINT ANTONIN NOBLE VAL Réfection du WC publics situé à l'école maternelle.	13 100	13 100	-	12 %	<u>1 572 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 30/03/09					
13) SAINT CLAIR Mise en sécurité et électrification des cloches des deux églises (colonges et St Clair)	9 256	9 256	-	12 %	<u>1 110 €</u>
14) SAINT JEAN DU BOUZET Restauration du mur du cimetière	9 554	9 554	-	54 %	<u>5 159 €</u>
15) VERLHAC TESCOU Mise hors d'eau et hors d'air d'un bâtiment communal	104 700	15 500	89 200	39 %	<u>6 045 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 08/01/09. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2010.					

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE ACCORDEE
16) VILLEMADE Réfection du bâtiment communal de la boulangerie-pâtisserie-épicerie BCTR/STP02783	31 256	15 500	16 026	18 %	<u>2 790 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 27/02/2009					

Nouvelles demandes présentées dans le cadre d'un contrat de pays

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE ACCORDEE
17) PIQUECOS Création d'une boulangerie 1ère phase	Total: 367 485 € dont 1ère phase : 183 745 €	183 745	20 %	<u>36 749 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de Pays Montalbanais. Année 3/2007 validé en CP du 23/07/2007.				
18) VILLEBRUMIER Création d'un réseau de chauffage urbain avec chaufferie au bois	672 700	672 700	forfait	<u>150 000 €</u>
<u>Observation</u> : Cette subvention sera versée en annuités. Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Montalbanais. Année 2 validé en CP du 19/06/2006.				

Demandes présentées dans le cadre de la politique grosses réparations aux bâtiments communaux – 2ème tranche

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE ACCORDEE
19) BARDIGUES Réparation au bâtiments abritant les quatre logements locatifs	66 546	15 500	12 %	<u>1 860 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 29.08.08 qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2ème tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT.				
20) CAZALS Restauration des peintures murales au coeur et des chapelles de l'église	43 310	15 500	45 %	<u>6 975 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 27.10.07 qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2ème tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT.				
21) LAVIT DE LOMAGNE Mise au norme en électricité et en chauffage de l'espace culturel	43 000	15 500	18 %	<u>2 790 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 29.08.08 qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2ème tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT.				

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE ACCORDEE
22) POMPIGNAN Réparation des supports de cloches et du beffroi de l'église BCTR/STP0 2776	33 379	15 500	18 %	<u>2 790 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 26.05.08 qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2ème tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT.				

Nouvelle demande présentée dans le cadre de la politique accès des lieux publics aux personnes handicapées

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE ACCORDEE
23) LES BARTHES Accessibilité des personnes handicapées à l'école et à la mairie	24 684	17 500	7 184	39 %	<u>6 825 €</u>
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 7 184 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2010.					

** 2ème tranche*

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE ACCORDEE
24) MONCLAR DE QUERCY Travaux d'accessibilité à la salle d'honneur au rez de chaussée de la mairie	35 000	17 500	18 %	<u>3150 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 23.07.07 qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable de 17 500 € HT, - une 2ème tranche de dépense subventionnable de 17 500 € HT.				

TOTAL.....117 451 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041437, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,